

## Une nouvelle infrastructure portuaire pour faciliter les contrôles réglementaires des marchandises

**A Montoir de Bretagne, le guichet unique réglementaire est désormais opérationnel. Inauguré le 3 octobre en présence des partenaires financeurs et représentants de la filière agroalimentaire, cet équipement public a été conçu pour faciliter les contrôles sanitaires et douaniers des marchandises en provenance de pays extérieurs à l'Union européenne et pour réaliser les contrôles à l'importation des produits biologiques.**

Depuis le 27 septembre, les services de la douane et le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire (SIVEP) effectuent les contrôles de la marchandise depuis le guichet unique réglementaire, situés au nord du terminal à marchandises diverses et conteneurs, au sein de l'enceinte de l'opérateur Terminal du Grand Ouest (TGO).

Les travaux, débutés en juin 2018, se sont achevés en juillet dernier. Ils ont été coordonnés par Nantes Saint-Nazaire Port, en charge de la maîtrise d'ouvrage. Les utilisateurs et le gestionnaire (TGO) ont été consultés dès l'entame du projet afin de rendre l'équipement le plus fonctionnel possible. Les espaces ont ensuite été pensés par le cabinet d'architectes Mills et réalisé par le maître d'œuvre Gotech. D'une surface de 825 m<sup>2</sup>, le bâtiment dispose notamment de quatre unités équipées de quais de déchargement pour accueillir les conteneurs par type de produit : la première est destinée aux produits d'origine animale pour la consommation humaine ; la seconde aux produits d'origine animale pour la consommation non humaine ; la troisième aux contrôles phytosanitaires des produits d'origine végétale et aux contrôles sanitaires et/ou biologiques des produits végétaux destinés à la consommation humaine ou animale phytosanitaires (produits d'origine végétale et bio) ; la quatrième aux contrôles douanes sur tous types de produits.

### Réduction du temps de passage

La douane, le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire et le service de la concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) bénéficient ainsi d'un outil de travail optimal. Le SIVEP et le service CCRF ont pour rôle de vérifier que les produits importés répondent aux exigences réglementaires européennes. Pour cela, des prélèvements d'échantillons ou encore des vérifications de température sont effectués. Lorsque les produits sont conformes, le SIVEP et le service CCRF délivrent des documents libératoires nécessaires au dédouanement de la marchandise.

Avec un espace administratif de plus de 200 m<sup>2</sup>, le guichet unique pourra également accueillir des sessions de formation dispensées par le Ministère de l'Agriculture pour les inspecteurs.

Chaque année, près de 2 000 conteneurs sont contrôlés. Le nouvel équipement permettra de réduire considérablement le temps de passage de la marchandise analysée. Modulable, le nouveau bâtiment, qui a été approuvé par la Commission européenne, a été conçu pour s'adapter aux évolutions de la réglementation et des trafics. Bâtiment public cofinancé par l'Etat, la Région des Pays de la Loire, Saint-Nazaire Agglomération-La Carène et Nantes Saint-Nazaire Port, le guichet unique réglementaire représente un investissement de 2,6 millions d'euros, inscrit dans le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

*Les partenaires...*

---

### Le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP)

Le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP) est directement rattaché à la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL). Il dépend du ministère de l'Agriculture. Le SIVEP regroupe les postes de contrôle frontalier chargés des contrôles sanitaires à l'importation, en provenance de pays extérieurs à l'Union Européenne. Il intègre notamment des postes d'inspection aux frontières (PIF) chargés du contrôle à l'importation des produits d'origine animale et des animaux vivants ; des points d'entrée désignés (PED) chargés du contrôle à l'importation des aliments pour animaux d'origine non animale ; des points d'entrée communautaires (PEC) en charge du contrôle phytosanitaire à l'importation des végétaux et des produits végétaux.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

### Le service concurrence, consommation et répression des fraudes

Le service concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) est un service de la Direction Départementale de la Protection des Populations de Loire-Atlantique (DDPP 44 à Nantes). Les agents amenés à réaliser des contrôles sont des inspecteurs et contrôleurs CCRF (dépendant du Ministère de l'Economie et des Finances).



Direction Départementale  
de la Protection  
des Populations

Le service CCRF réalise les contrôles à l'importation au point d'entrée désigné (PED) de Montoir Saint-Nazaire visant à s'assurer de la qualité sanitaire et/ou biologique des denrées alimentaires d'origine non animale destinées à la consommation humaine.

### Les services de la douane

Le guichet unique réglementaire est un outil facilitateur de la réalisation des contrôles douaniers sur un site unique, partagé avec d'autres administrations de contrôle partenaires et notamment la Direction Départementale de la Protection des Populations de Loire-Atlantique (DDPP44). Les contrôles douaniers peuvent être de trois types :



- produits industriels : contrôles en suite d'une déclaration en douane.
- produits soumis à normes vétérinaires ou phytosanitaires : contrôles en suite d'une déclaration en douane détenant le certificat délivré par les services partenaires et à cette seule condition.
- contrôles de toutes marchandises à la circulation par les services de surveillance pour recherche de produits illicites (stupéfiants, tabacs, contrefaçons, immigration clandestine, etc.).

Le guichet unique réglementaire offre des conditions optimales de contrôle tant en termes de mise à disposition permanente de quais de déchargement que de respect des normes de sécurité aussi bien pour les acteurs portuaires que pour les administrations de contrôle. La mise en place du guichet unique réglementaire, qui répond d'une part à des contraintes communautaires, d'autre part à la nécessaire mise à disposition d'outils pertinents et efficaces dans un objectif collectif de plus grande compétitivité des plateformes portuaires françaises, constitue une offre de services premium pour un développement accru du 4<sup>e</sup> port français.

Communiqué de presse

3 octobre 2019

## Terminal du Grand Ouest (TGO)

La société Terminal du Grand Ouest (TGO) est une filiale de Bolloré Ports (50 %) et Terminal Link (50 %), créée en juin 2011. Elle devient concessionnaire et opérateur unique du Terminal à Marchandises Diverses et Conteneurs (TMDC) basé à Montoir de Bretagne, en Loire-Atlantique, à proximité de Saint-Nazaire. La concession porte sur un périmètre de 58 hectares et sur une période de 35 ans au cœur du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire. De par son expertise, TGO intervient également et régulièrement dans les bassins de Saint-Nazaire, pour le compte de clients "colis lourds".



TGO gère l'intégralité des escales des navires porte-conteneurs du Port de Nantes Saint-Nazaire, soit 200 000 conteneurs équivalents vingt-pieds (EVP) en 2017. TGO gère également le chargement et déchargement de navires conventionnels escalant au TMDC et dans les bassins de Saint-Nazaire, soit un total de 350 000 tonnes de marchandises conventionnelles en 2017.

## Région Pays de la Loire

Premier port de la façade atlantique et quatrième Grand Port Maritime (GPM), le Port de Nantes Saint-Nazaire est un élément majeur pour le développement économique du territoire avec plus de 24 000 emplois directs ou indirects. La Région des Pays de la Loire se mobilise pour conforter le port de Nantes Saint-Nazaire comme le port du Grand Ouest. Elle soutient ainsi la compétitivité du port via une participation renforcée à ses instances de gouvernance, un cofinancement significatif de ses investissements via le Contrat de Projets Etat-Région (18 M€ sur 2015-2020), un portage régional de l'initiative de promotion portuaire Be My Port ou encore un accompagnement dans le lobbying auprès de l'Etat et de la Commission européenne pour porter ses projets.



Parmi les objectifs de développement prioritaires, outre la transition énergétique de l'estuaire, la Région souhaite permettre au Grand Port Maritime de conserver sa compétitivité en étendant son « hinterland » actuel et en renforçant son offre de services. Dans ce cadre, le guichet unique règlementaire, cofinancé par la Région à hauteur de 500 000 € dans le cadre du CPER, permet ainsi au Port d'accélérer, d'améliorer et de fluidifier les contrôles des marchandises et de renforcer sa position sur les flux de produits agricoles et agroalimentaires.

## Saint-Nazaire La Carène

*"Conçu pour faciliter les contrôles sanitaires et douaniers des marchandises en provenance de pays extérieurs à l'Union Européenne, ce projet est exemplaire au niveau national et permettra à notre territoire de se distinguer en matière de logistique portuaire. La CARENE est heureuse de contribuer au financement de ce nouvel outil qui permettra de renforcer la place des activités agroalimentaires sur le port et d'améliorer la performance des acteurs de la filière. Une fois de plus, le territoire, le Grand Port Maritime et les entreprises ont démontré leur capacité à innover et travailler ensemble."*



*Ce co-financement de la CARENE s'inscrit dans une démarche globale de soutien financier et technique des projets portuaires. Dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) Portuaire 2015-2020, la CARENE a ainsi contribué à faire émerger plusieurs projets de modernisation et de développement des infrastructures portuaires comme par exemple le Boulevard des Apprentis ou le futur hub EMR. Par ailleurs, la CARENE accompagne le Grand Port Maritime et les acteurs portuaires dans la promotion de son offre vers les filières économiques, au travers de la démarche collective BE MY PORT. C'est l'occasion de réaffirmer l'implication de l'Agglomération de Saint-Nazaire au sein de la gouvernance du Grand Port Maritime pour renforcer son développement, au service des entreprises du bassin et de l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, le guichet unique est une brique supplémentaire qui contribue à la performance de l'écosystème portuaire. Véritable vecteur d'attractivité et de rayonnement des entreprises, le Grand Port Maritime représente une priorité pour la CARENE et la commune de Montoir-de-Bretagne."*

**David Samzun, Président de la CARENE, Agglomération de Saint-Nazaire**

Communiqué de presse

3 octobre 2019

### Nantes Saint-Nazaire Port

Outil industriel de développement économique et aménageur, Nantes Saint-Nazaire Port travaille en partenariat avec les acteurs publics et privés du territoire à la valorisation économique et environnementale de l'estuaire de la Loire. Il constitue cette interface entre terre et mer, accueillant près de 3000 escales de navires par an, véritable plate-forme logistique et industrielle internationale.



L'activité du port de Nantes Saint-Nazaire génère 24 400 emplois au sein d'environ 500 établissements formant un complexe industrialo-portuaire (Étude Insee 2015). Les sites aménagés et en cours d'aménagement représentent une surface totale de 1 350 ha. Les zones portuaires, comprenant des terminaux, des plates-formes logistiques et des sites industriels, sont connectées aux réseaux routiers et ferroviaires nationaux. Elles sont également situées à proximité des aéroports de Nantes et de Montoir de Bretagne. Une liaison fluviale est assurée sur l'estuaire de la Loire pour différents types de trafic.